

Vague C : campagne d'évaluation 2016 - 2017

Évaluation des entités de recherche

L'évaluation a pour premier objectif d'aider les personnels des unités de recherche (UR), des centres d'investigation clinique (CIC), des structures fédératives (SF) et des établissements de santé (ES) à caractériser leur potentiel et à préciser leur position dans leur environnement régional, national et international, au regard de leurs missions et en conformité avec les objectifs de la stratégie de leurs établissements ou organismes de rattachement.

Cette évaluation met aussi à disposition des instances des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche des informations à partir desquelles elles peuvent fonder leur action de pilotage.

C'est enfin une des ressources de l'évaluation intégrée qui permet de coordonner, au sein du HCERES, l'évaluation des formations, des entités de recherche et des établissements.

Évaluation d'une unité de recherche (UR)

La recherche sera évaluée en fonction de critères multiples selon l'approche définie par le HCERES qui apprécie la production et la qualité scientifiques, le rayonnement et l'attractivité académiques, l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel, l'organisation et la vie de l'entité, l'implication dans la formation par la recherche, la stratégie et le projet à cinq ans.

Le dossier d'évaluation comporte :

1. le document intitulé « dossier d'évaluation d'une unité de recherche » qui doit être complété et déposé sur la plateforme Pelican sous format Acrobat (.pdf) ([RECH_1_2_UR_dossier_evaluation.doc](#)).

Ce document existe également en anglais ;

2. le document intitulé « aide à la rédaction du dossier d'évaluation d'une unité de recherche » qui fournit des précisions sur la manière de renseigner ce dossier ([RECH_1_1_UR_aide_redaction.pdf](#)).

Ce document existe également en anglais ;

3. le document intitulé « présentation synthétique de l'entité - UR » qui doit être renseigné et joint au dossier d'évaluation en annexe 1 ([RECH_1_3_UR_presentation_synthetique.doc](#))

Ce document existe également en anglais ;

4. les deux formulaires intitulés « Données-du-contrat-en-cours-UR » ([RECH_1_4_UR_données_du_contrat_en_cours.xlsx](#)) et « Données-du-prochain contrat-UR » et ([RECH_1_5_UR_données_du_prochain_contrat.xlsx](#)) et qui sont à renseigner et à déposer sur la plateforme de dépôt Pelican.

Évaluation d'un Centre d'investigation clinique (CIC)

La recherche sera évaluée en fonction de critères multiples selon l'approche définie par le HCERES qui apprécie la production et la qualité scientifiques, le rayonnement et l'attractivité académiques, les relations avec l'environnement social et économique et l'impact sur les pratiques médicales, l'organisation et la vie de l'entité, l'implication dans la formation par la recherche, la stratégie et les perspectives scientifiques pour le prochain contrat.

Le dossier d'évaluation comporte :

1. le document intitulé « dossier d'évaluation d'un Centre d'Investigation Clinique » qui doit être complété et déposé sur la plateforme Pelican sous format Acrobat (.pdf) ([RECH_2_2_CIC_dossier_evaluation.doc](#)) ;
2. le document intitulé « aide à la rédaction du dossier d'évaluation d'un Centre d'Investigation Clinique » qui fournit des précisions sur la manière de renseigner ce dossier ([RECH_2_1_CIC_aide_redaction.pdf](#)) ;
3. le document intitulé « présentation synthétique de l'entité - CIC » qui doit être renseigné et joint au dossier d'évaluation en annexe 1 ([RECH_2_3_CIC_presentation_synthetique.doc](#)) ;
4. les deux formulaires intitulés « Données-du-contrat-en-cours - CIC » ([RECH_2_4_CIC_donnees_du_contrat_en_cours.xlsx](#)) et « Données-du-prochain contrat - CIC » ([RECH_2_5_CIC_donnees_du_prochain_contrat.xlsx](#)) qui sont à renseigner et à déposer sur la plateforme de dépôt Pelican.

N.-B. : le dossier d'évaluation du CIC et ses annexes seront adressés en version électronique et en version papier avant le 16 septembre 2016 à l'Inserm (Pôle de Recherche Clinique de l'Institut Thématique Santé Publique - 101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13 / contact.cic@inserm.fr / 01 44 23 67 00) qui assurera le dépôt officiel dans Pelican.

Évaluation d'une structure fédérative (SF)

Le dossier d'évaluation d'une structure fédérative de recherche comporte un seul document intitulé « Dossier d'évaluation d'une structure fédérative » rassemblant, d'une part, les résultats et l'auto-évaluation de la structure fédérative, d'autre part, sa stratégie et ses perspectives scientifiques ([RECH_3_1_SF_dossier_evaluation.doc](#)).

Ce dossier sera précédé d'une « présentation synthétique de l'entité - Structure fédérative » ([RECH_3_2_SF_presentation_synthetique.doc](#)).

Le HCERES se réserve la possibilité de ne pas évaluer les structures fédératives d'animation sans personnel ni moyens propres (locaux, équipements, etc.).

Évaluation d'un établissement de santé (ES)

Le dossier d'évaluation d'un établissement de santé comporte un seul document, qui inclut à la fois l'analyse de la période écoulée, la stratégie scientifique proposée pour la période à venir, pour l'ensemble de l'établissement, ainsi que les annexes correspondantes ([RECH_4_1_ES_dossier_evaluation.doc](#)).

Les dossiers d'évaluation de chacun des axes ([RECH_4_2_ES_axe.doc](#)) seront insérés après ces annexes.

Évaluation d'un champ de recherche

Dans le cadre de l'évaluation intégrée sont réalisées, pour chaque site, des synthèses des activités de recherche, sur la base des rapports d'évaluation des unités de recherche. Ces synthèses sont présentées par « champs de recherche », soit selon la nomenclature en usage au HCERES, qui recoupe les panels ERC, soit, si les établissements d'un site en font la demande, selon un autre type de classement (thématique, et non plus disciplinaire, par exemple). Dans ce dernier cas, le HCERES demande aux établissements du site de renseigner pour chaque champ de recherche le document intitulé ([RECH_5_1_Champ_Dossier_Evaluation.doc](#)).

Liste des entités de recherche

Tous les établissements et les organismes doivent envoyer une liste des unités de recherche, des structures fédératives, des centres d'investigation clinique existants et des établissements de santé, dont ils souhaitent une évaluation par le HCERES, en indiquant, le cas échéant, les prévisions de modification du périmètre de ces entités.

Cette liste sous format Excel ([RECH_0_3_liste_des_entites_a_evaluer.xlsx](#)) doit être envoyée au plus tard le 24 mars 2016.